

Programme de financement des clubs 4-H du Canada *Cultivons l'avenir 2*



Formulaire de demande de 2015/2016

Les 4-H du Canada ont le plaisir d'annoncer cette initiative pour accroître la sensibilisation à l'égard du mouvement 4-H au Canada. En juin 2015, les 4-H du Canada ont lancé l'image de marque revigorée des 4-H. Cette initiative d'harmonisation de la marque est un effort concerté entre tous les conseils provinciaux des 4-H pour illustrer l'incidence des 4-H sur les jeunes au Canada, pour construire une identité cohérente ainsi que pour montrer la redynamisation et la vitalité du mouvement des 4-H.

Le programme de financement des clubs 4-H *Cultivons l'avenir 2* fournira du financement pour soutenir les initiatives communautaires qui afficheront fièrement le nouveau logo en forme de trèfle des 4-H sur des documents portant la marque produits par les clubs, les districts et les régions des 4-H.

Candidats admissibles

Tous les clubs, les districts et les régions des 4-H du Canada qui sont en règle sont admissibles au Programme. Une seule demande par club, district ou région sera examinée, mais celle-ci peut inclure les frais liés à plusieurs projets admissibles.

Financement disponible

Les candidats retenus pourront recevoir des montants entre 50 \$ et 1500 \$ en fonction de la grosseur de leur projet et du nombre de membres 4-H qu'il représentera. Le financement est offert aux clubs, aux districts et aux régions à la grandeur du Canada, et les montants offerts seront représentatifs de la population membre dans chaque province.

Dépenses admissibles

Le projet doit faire la promotion des 4-H dans la communauté de façon visuelle au moyen du nouveau logo des 4-H et doit respecter certaines normes de la marque des 4-H du Canada. Pour obtenir les lignes directrices, cliquez [ici](#). Les dépenses suivantes seront admissibles :

- les enseignes extérieures
- les affiches d'événements
- les kiosques
- la conception des publicités
- les fournitures opérationnelles imprimées (papier à en-tête et autres)
- les documents promotionnels imprimés (brochures, affiches et autres)
-

Cliquez [ici](#) pour télécharger des logos prêts à l'impression.

Exclusions

Cette subvention **ne finance pas** :

- les programmes ou les projets qui profitent à un seul membre
- l'achat de vêtements
- le remboursement des affiches/des enseignes, des kiosques, des publicités ou des documents imprimés portant l'ancien logo

Apprendre en travaillant



Growing Forward 2 | Cultivons l'avenir 2

A federal-provincial-territorial initiative
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Programme de financement des clubs 4-H du Canada *Cultivons l'avenir 2*



Formulaire de demande de 2015/2016

- les projets d'immobilisations/les dépenses en immobilisations (c.-à-d. les coûts relatifs à l'achat d'équipement et de machines, aux travaux de construction et de rénovation, ou autres)
- les frais d'inscription à des programmes (comme des conférences, des séminaires ou autres), les frais d'adhésion des provinces, les frais de déplacement, les frais administratifs ou les salaires

Durée

Les projets ne doivent pas débuter avant le 11 juin 2015, et les fonds alloués doivent être dépensés avant le 31 mars 2016.

Les demandes pourront être envoyées en ligne à compter du 4 août 2015 jusqu'au 30 octobre 2015. Toutes les dépenses relatives à la mise en œuvre de la nouvelle image de marque des 4-H effectuées à partir du 11 juin 2015 pourront être examinées.

Rapport

Les clubs, les districts et les régions qui reçoivent un financement doivent soumettre un rapport en ligne dans les **30 jours** suivant l'achèvement du programme. Ce rapport doit inclure des détails sur la façon dont les fonds ont été utilisés ainsi que des photos, contenir des renseignements sur la façon dont les membres ont profité des projets ainsi que sur l'incidence sur la communauté, et comprendre une copie des reçus pour justifier les dépenses. Si une demande est présentée pour une dépense déjà effectuée (entre le 11 juin et le 3 août 2015), le rapport sera exigé dans le cadre du processus de demande.

Tous les candidats doivent souligner, d'une manière ou d'une autre, le soutien qu'a offert *Cultivons l'avenir 2* dans le cadre de l'exécution de leur projet en remerciant le programme publiquement.

Présentation de la demande

Veillez remplir votre demande en ligne à l'adresse <http://apply.4-h-canada.ca>. Les demandes seront acceptées à compter du 4 août 2015 à 10 h, heure avancée de l'Est.

Date limite d'envoi des demandes

Les demandes doivent être reçues au plus tard à minuit, heure de l'Est, le **30 octobre 2015**. Les 4-H du Canada ne sont responsables d'aucune erreur informatique. Il appartient aux candidats d'accuser réception. Les candidats retenus seront avisés au plus tard le 30 novembre 2015.

Pour de plus amples renseignements

Veillez communiquer avec Rachael van Rijn, coordonnatrice des programmes, par téléphone au 1-844-759-1013, poste 113, ou par courriel à l'adresse rvanrijn@4-h-canada.ca.

Apprendre en travaillant



Growing Forward 2 | Cultivons l'avenir 2

A federal-provincial-territorial initiative
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale